



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

programmes

Question écrite n° 120436

### Texte de la question

M. Léonce Deprez partageant les perspectives de son action ministérielle annoncée le 29 novembre 2006 à l'égard de la réforme et du développement de la grammaire qui pourraient se traduire par le rétablissement des cours de grammaire proprement dits à l'école et au collège dès la rentrée prochaine « non par nostalgie, mais parce que la grammaire est quelque chose de structurant », demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche les perspectives de la mise en oeuvre du rapport du linguiste Alain Bentolila tendant à programmer des leçons spécifiques de grammaire car, aujourd'hui, l'enseignement de la grammaire n'est qu'un apprentissage occasionnel. L'apprentissage de la grammaire doit obligatoirement avoir trois caractéristiques : être spécifique, systématique et progressif.

### Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 120436

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 mars 2007, page 2566